

# Fiche annexe : BOIS\_2017

## - Chaudière à bois -

Réservé à l'Administration
Dossier numéro AEV :

Par la présente fiche annexe au formulaire de demande **DEPA-2017** sont indiqués **les aspects financiers** et **les spécifications techniques** de l'installation. La présente fiche peut être remplie et signée par le conseiller en énergie tel que défini par le présent règlement, la personne ayant établi le calcul de performance énergétique, l'architecte responsable du projet ou le responsable des travaux.

Référence légale : Loi du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement (**Mémorial A299/2016**) et les règlements grand-ducaux pris en exécution de cette lois.

### Avis important:

**Toute demande incomplète ne pourra être instruite et sera retournée intégralement au requérant.**

## 1. Informations générales

L'immeuble se trouve à l'adresse suivante:

1.01	N° :		Rue :		
1.02	Localité :			Code Postal : <span style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 50px; height: 20px; vertical-align: middle;"></span>	
Type d'installation :					
1.03	<input type="checkbox"/>	Chaudière à granulés de bois	<input type="checkbox"/>	avec un réservoir tampon d'une capacité minimale de 30l/kW	
	<input type="checkbox"/>	Chaudière à plaquettes de bois	<input type="checkbox"/>	avec un réservoir tampon d'une capacité minimale de 30l/kW	
	<input type="checkbox"/>	Poêle à granulés de bois, intégré dans un système de chauffage central et fournissant au moins 50% de la chaleur produite au chauffage central			
	<input type="checkbox"/>	Chaudière à combustion étagée pour bûches de bois			
	<input type="checkbox"/>	Chaudière combinée bûches de bois – granulés de bois			
Cas d'application :					
1.04	<input type="checkbox"/>	Génération de chaleur dans une maison unifamiliale			
	<input type="checkbox"/>	Génération de chaleur dans un immeuble collectif avec _____ logements			
	<input type="checkbox"/>	Génération de chaleur pour _____ maisons unifamiliales et _____ immeuble à _____ logements			

Demande bonus « NeiStart Lëtzebuerg » (seulement à remplir en cas de sollicitation du bonus « Neistart Lëtzebuerg »)		
1.05	<input type="checkbox"/> Date de la commande :	<div style="border-bottom: 1px solid black; width: 100%;"></div> <p style="font-size: small; margin-top: 10px;"><i>La commande signée et datée est à joindre.</i></p> <p style="font-size: x-small; margin-top: 5px;"><i>Pour les investissements pour lesquels la date de commande est comprise entre le 20 avril 2020 et le 31 décembre 2021 inclus et dont la facture est établie au plus tard le 31 décembre 2023.</i></p>

Informations supplémentaires concernant le projet/les travaux (commentaires, descriptions, spécifications,...) (facultatif)

Remarques du conseiller en énergie sur le projet/les travaux réalisés (facultatif)

\_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 20\_\_

Signature et cachet  
du conseiller en énergie  
(en cas de remarques)

## 2. Coûts

	Eléments éligible	Coûts	
2.01	Chaudière ou poêle Position(s) de la facture : _____	_____ €	- Les copies des factures justifiant les coûts éligibles sont à joindre à la demande et doivent être munies d'une preuve de paiement valable (tampon banque ou avis de débit) Le cas échéant, les factures peuvent se référer à un devis détaillé à joindre à la facture.  - Les coûts sont à indiquer hors tva.
2.02	Equipements périphériques (réservoir de stockage du combustible, système d'alimentation, raccordement hydraulique et électrique, réservoir tampon) Position(s) de la facture : _____	_____ €	
2.03	Les frais d'installation Position(s) de la facture : _____	_____ €	
2.04	Total des dépenses éligibles	_____ €	

## 3. Informations techniques

3.01	Fabriquant/marque de l'installation	_____	Les critères suivants sont à respecter pour la puissance thermique nominale et pour une concentration volumétrique d'oxygène dans les fumées de 13% aux conditions normales de température et de pression (273 K, 1013 hPa): - émissions d'oxydes d'azote (NOx) ≤ 200 mg/m <sup>3</sup> ; - émissions de poussières ≤ 20 mg/m <sup>3</sup> - rendement de production («Kesselwirkungsgrad») de la chaudière ≥ 90%; - rendement de combustion («feuerungstechnischer Wirkungsgrad») du poêle à granulés ≥ 90%;  - Pour les chaudières à combustion étagée pour bûches de bois et les chaudières combinées bûches de bois granulés de bois, un réservoir tampon ayant une capacité minimale de 55l/kW doit être mis en place. Ces chaudières doivent alimenter un circuit de chauffage central.  - Le droit au bonus alloué conformément à l'article 6 (3) est soumis à la condition que le réservoir tampon a une capacité minimale de 30 l/kW puissance nominale de la chaudière.
	Modèle de la chaudière/poêle	_____	
	Type de la chaudière/poêle	_____	
3.02	Puissance thermique nominale de la chaudière _____ kW		
3.03	Emissions d'oxydes d'azotes (NOX) _____ mg/m <sup>3</sup>		
3.04	Emissions de particules _____ mg/m <sup>3</sup>		
3.05	Rendement de production/de combustion _____ %		
3.06	Marque du réservoir tampon	_____	
	Type du réservoir tampon	_____	
3.07	Capacité du réservoir tampon _____ l		

## 4. Obligations à respecter

Equilibrage hydraulique			
4.01	Mise en place de la chaudière à bois dans une :	<input type="checkbox"/> Nouvelle maison	Lors de la mise en place d'une chaudière à bois dans une nouvelle maison, ou si la chaudière ne remplace pas une chaudière existante, l'équilibrage hydraulique du réseau de chauffage doit être effectué.
		<input type="checkbox"/> Maison existante	
		<input type="checkbox"/> Maison ou un bâtiment existant sans chaudière existante	
4.02	Un équilibrage hydraulique du réseau de chauffage a été effectué.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Un protocole de l'équilibrage hydraulique doit être fourni comme preuve.
Réception de la chaudière			
4.03	Date de la réception : _____	_____	Les installations à combustion de bois doivent avoir été réceptionnées conformément au règlement grand-ducal du 7 octobre 2014

## 5. Informations additionnelles (à remplir en cas de sollicitation du bonus prévu par l'art. 6 paragraphe 6)

5.01	<input type="checkbox"/>	Remplacement d'une chaudière alimentée en combustible fossile âgée d'au moins 10 ans par rapport à l'année de dépôt de la demande d'aide financière ;	<i>Une copie du rapport d'évaluation de la performance énergétique du système de chauffage conformément à la norme EN 15378:2007 doit être fournie comme preuve</i>
	<input type="checkbox"/>	Remplacement d'un chauffage électrique direct ou d'un chauffage électrique à accumulation servant comme source de chaleur principale de la maison unifamiliale ou de l'immeuble et âgée d'au moins 10 ans par rapport à l'année de dépôt de la demande d'aide financière	
5.02	<input type="checkbox"/>	Mise en œuvre de toutes les recommandations de modernisation constatées sur base de l'évaluation de la performance énergétique du système de chauffage conformément à la norme EN 15378:2007 en matière de la distribution et de l'émission de la chaleur.	

## 6. Informations concernant le déclarant

6.01	Nom :				
6.02	Nom de l'entreprise :				
6.03	Fonction du déclarant :	<input type="checkbox"/> Responsable des travaux		<input type="checkbox"/> Personne ayant établi le calcul de la performance énergétique	
		<input type="checkbox"/> Architecte responsable du projet		<input type="checkbox"/> Conseiller en énergie tel que défini par la présente loi	
6.04	N° :		Rue :		
6.05	Localité :			Code Postal :	
6.06	Tél :		Fax :	E-mail :	

## 7. Exactitude des informations de l'installation déclarée

7.01	<p>Le (la) soussigné(e) repris sous l'alinéa 6) déclare par la présente que :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>les travaux ont été réalisés conformément aux indications fournies à la présente fiche ;</b></li> <li>2. <b>le cas échéant, ces indications sont conformes au calcul de performance énergétique ;</b></li> </ol> <p>Le (la) soussigné(e) repris sous l'alinéa 6) déclare avoir observé tous les éléments pertinents pour pouvoir considérer la fiche annexe BOIS-2017 comme complète, à savoir que :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>toutes les lignes numérotées de la présente fiche sont remplies ;</b></li> <li>2. <b>les annexes énumérées ci-après sont concluantes ;</b></li> </ol> <p>Le (la) soussigné(e) repris sous l'alinéa 6) déclare avoir connaissance que les renseignements fournis par le (la) soussigné(e) sont traités conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.</p> <p>Le (la) soussigné(e) repris sous l'alinéa 6) déclare avoir pris connaissance de la loi du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement (<b>Mémorial A299/2016</b>) et les règlements grand-ducaux pris en exécution de cette loi.</p> <p style="text-align: center;">_____ le _____ 20__</p> <p style="text-align: center;">Signature et cachet</p>
------	---

### Annexes :

- Protocole de l'équilibrage hydraulique (dans le cas de la mise en place de la chaudière dans une nouvelle maison ou dans une maison ou un bâtiment existant sans chaudière existante)
- *Une copie du rapport d'évaluation de la performance énergétique du système de chauffage conformément à la norme EN 15378:2007 doit être fournie comme preuve (en cas de bonus alloué conformément à l'article 6 (6))*